

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : PIERRET, Dorothee

Titre : « L'accès au crédit pour les microcréateurs : comment « industrialiser la confiance ». », in *Exclusion et Liens financiers, Rapport du centre Walras 2002*, pp. 461 -465

Editeur : Economica, Paris

Date : 2002

L'ACCÈS AU CRÉDIT POUR LES MICROCRÉATEURS : COMMENT « INDUSTRIALISER » LA CONFIANCE ?

Dorothee Pierret¹

La difficulté d'accès au financement pour les micro entrepreneurs reste un obstacle majeur dans le processus de création notamment pour les personnes en situation d'exclusion sociale et économique. S'il est généralement admis que les créateurs ont besoin d'accompagnement, il est bien souvent difficile d'expliquer en quoi précisément cet accompagnement permet de débloquer un financement bancaire. Les *success stories* généralement évoquées restent le plus souvent des histoires très personnalisées et présentées comme une alchimie atypique donc restant au stade de cas particuliers. À partir de l'opération « Trio² » récemment conduite par la fondation Caisse d'épargne, il nous a été possible de mieux comprendre l'« intimité » d'un trio que l'on connaît trop mal : celui formé par le créateur d'activité, son accompagnateur et un banquier. À travers l'analyse détaillée de plus d'une centaine d'expériences « en trio », nous avons pu appréhender de manière plus précise le rôle du « troisième homme » qu'est l'accompagnateur.

L'enjeu aujourd'hui est non seulement de mettre en évidence le rôle clé des organismes d'accompagnement dans l'obtention d'un crédit bancaire mais aussi de voir en quoi ces pratiques et méthodes pourraient être reproductibles à plus grande échelle pour une « industrialisation » du prêt à la création d'entreprise par des personnes en situation d'exclusion.

D'une multitude d'aventures singulières...

Chaque dossier présenté dans le cadre de l'opération Trio peut être pris comme une histoire singulière, une rencontre inédite entre un créateur, un accompagnateur et un banquier conduisant au déblocage d'un financement bancaire présumé inaccessible.

1. Dorothee Pierret est chargée de programme à l'Iram (Institut de recherche et d'application des méthodes de développement). Elle est spécialisée sur les questions de microfinance, systèmes monétaires alternatifs et appui à la micro-entreprise.
2. L'« opération Trio » lancée en octobre 2000 était un appel à projet visant mettre en évidence des réalisations ou des projets déjà bien engagés mis en œuvre en partenariat par un créateur de micro-entreprise, un organisme d'accompagnement et un établissement bancaire. 127 dossiers ont été présentés contenant un descriptif du porteur de projet, de l'organisme d'accompagnement et de la banque et des modalités de déblocage du prêt bancaire. Ces informations ont été utilisées pour la rédaction de cet article. Dorothee Pierret a participé au dépouillement des dossiers sous la direction de Benoît Granger (MICFIN).

Parmi les 120 candidats : aucun créateur n'aurait obtenu un prêt bancaire en direct

Sur l'ensemble des dossiers étudiés, il apparaît très clairement que la plupart des candidats étaient dans des situations personnelles difficiles, le plus souvent bénéficiaires de minima sociaux ou chômeurs de longue durée. Certains, inscrits au fichier national des incidents de paiement ou en situation de surendettement, ne bénéficiaient d'aucun service bancaire. D'autres cumulaient aux yeux des banques des handicaps d'ordre plus qualitatifs (femmes d'origine étrangère ne maîtrisant pas le français, personnes au niveau de formation initiale très bas). Ces difficultés se traduisent pour la plupart des créateurs par le manque d'épargne disponible mais aussi dans certains cas par l'absence d'historique bancaire personnel ou professionnel, élément déterminant pour permettre à la banque de se positionner. Enfin, l'incohérence apparente du parcours professionnel, l'inadéquation entre l'expérience acquise et le projet présenté, l'absence de qualification professionnelle spécifique sont autant d'éléments que l'on a pu retrouver dans les dossiers justifiant *a priori* un refus de financement de la part des banques.

Un jeu complexe de relations humaines avec pour médiateur « l'accompagnateur »

Malgré des situations extrêmement défavorables, l'ensemble des porteurs de projet ont eu accès à des financements de type bancaire avec parfois, au-delà de l'octroi du crédit, l'accès à toute une gamme de services bancaires (carte bleue, ouverture d'un compte professionnel, acceptation de découverts, etc.). Il a été observé dans certains cas un investissement du banquier débordant la simple fonction de financement avec un engagement au sein des comités de sélection des organismes d'accompagnement ou encore un accueil personnalisé du créateur dans la banque. Le dénouement des dossiers a souvent été long et difficile et la banque « prêteuse » n'est parfois pas celle où l'entrepreneur avait originellement un compte. Dans tous les cas il apparaît que le rôle des organismes d'accompagnement a été déterminant dans le processus de financement et au-delà des organismes et institutions l'accent est essentiellement mis sur le rôle des « personnes », des « individus ». Les situations sont très personnalisées et on soulignera dans un cas le rôle déterminant d'un bénévole issu du monde bancaire qui aura permis d'ouvrir la porte de la banque, ou encore la relation de confiance entre l'accompagnateur et le chargé de clientèle de telle banque qui aura facilité le contact initial. C'est donc avant tout l'alchimie entre des individus qui est le plus souvent évoquée pour expliquer le financement d'un projet *a priori* voué à l'échec.

Mais l'enjeu de l'opération Trio consiste justement à tenter de sortir de l'anecdote pour en tirer des leçons. En effet, ce type de financement n'aura de sens que s'il « s'industrialise », c'est-à-dire s'il pourra être reproduit, non pas à quelques milliers de cas particuliers mais aux centaines de milliers de clients potentiels.

... à la reconnaissance de l'accompagnement

À partir de cette succession de cas particuliers nous avons analysé le rôle joué par l'organisme d'accompagnement et identifié les différents types d'accompagnement, l'objectif étant de permettre à terme une généralisation des expériences de trios encore trop peu nombreuses.

Un préalable au financement : l'accompagnement social

Une personne fichée au Fichier national des incidents de paiement ou du surendettement ne pourra avoir accès à un crédit bancaire sans une résolution de sa situation financière et sociale en amont. Cette fonction d'accompagnement social, pour aider à la recherche d'une solution lorsque le projet à financer présente un bon potentiel, fait partie des éléments présentés comme déterminants dans le déblocage d'une situation difficile. Que ce soit la réorientation vers des fondations susceptibles d'apporter une aide financière pour dénouer la situation, ou l'utilisation de prêts d'honneur à des fins sociales pour permettre le démarrage d'une activité économique, diverses sont les solutions proposées mais répondant toutes à la même préoccupation : lever le blocage initial, donner une seconde chance à une personne ayant eu un accident de parcours sur le plan financier.

La reconnaissance d'une expertise spécifique des organismes d'accompagnement : l'accompagnement technique

Les banques reconnaissent de plus en plus l'expertise des organismes d'accompagnement. Expertise à la fois dans leur capacité à exercer un rôle de filtrage (sur des critères autres que la banque) de la demande de financements bancaires pour ne retenir que les dossiers les plus crédibles mais également expertise sur le tissu économique local notamment en ce qui concerne les micro-activités. Certains organismes ont constitué de véritables bases de données sur les besoins en matière de financement et le volume d'activité dans des secteurs typiques de la micro-entreprise. L'insertion locale des organismes d'accompagnement est également un gage de bonne connaissance du marché et du potentiel pour les projets présentés. Ce n'est qu'en développant une expertise spécifique reconnue par le secteur bancaire que les organismes pourront gagner la confiance des banquiers. Les exemples montrent bien souvent qu'après avoir mesuré le sérieux des organismes d'accompagnements et de leurs salariés, les banquiers sont nettement plus accueillants et plus ouverts pour étudier les dossiers de financement. Un des moyens utilisés pour permettre aux banquiers d'évaluer le sérieux de la structure est de les inviter à participer à des comités de crédit, cette participation ne s'inscrit pas toujours dans la durée mais permet à un moment donné au banquier de mieux comprendre les mécanismes de sélection des dossiers avant qu'ils soient présentés au niveau de la banque. Le niveau d'expertise des organismes d'accompagnement permet à la banque de réduire le niveau de traitement du dossier par la banque pour une validation beaucoup plus rapide et donc des coûts de traitement de la demande nettement plus bas.

La réduction du risque pour la banque : l'accompagnement financier

Les risques supportés par les banques impliquées dans des activités de microfinancement sont actuellement extrêmement faibles. En effet, il existe actuellement toute une panoplie d'outils limitant le risque que ce soit les fonds de garantie mis en place pour prévenir les défaillances ou encore des formules de rachat de dettes proposées par certains organismes d'accompagnement dès que l'on observe le dépassement d'échéances. Un autre élément en matière de financement favorisant l'implication des banques dans le financement est le niveau des fonds propres de l'entrepreneur, c'est un élément déterminant dans la validation du plan de financement par le banquier. Les organismes d'accompagnement permettant la constitution de quasi-fonds propres par l'octroi de prêts d'honneur ou la mise à disposition de fonds sous d'autres formes jouent un rôle déterminant dans le déblocage de prêts bancaires.

La prévention des accidents de parcours : l'accompagnement-suivi

La garantie d'un accompagnement et d'un suivi du micro-entrepreneur est un élément rassurant pour le banquier le plus souvent démuné face au retard pris dans les échéances. L'implication d'un accompagnateur aux côtés de l'entrepreneur, pouvant conseiller dès les premiers signes de difficulté, facilite l'implication du banquier en amont pour le montage financier. Ce type d'accompagnement postcréation reste encore limité, les organismes d'accompagnement s'engagent sur un suivi sur la durée du financement lorsqu'ils sont eux-mêmes impliqués dans le montage financier. L'accompagnement en dehors de tout engagement financier existe sur des points très spécifiques (fiscalité, comptabilité) contre facturation, le suivi global de l'entreprise posant le plus souvent la question de sa prise en charge au niveau du coût.

Ces différents types d'accompagnement dominant plus ou moins selon la phase de création de l'entreprise, en effet si l'accompagnement d'ordre technique est nécessaire durant toutes les phases, l'accompagnement social sera plus pertinent en amont du financement tandis que l'accompagnement-suivi prendra tout son sens en aval du financement. D'une manière générale il est clair que c'est la combinaison des différents types d'accompagnement en fonction des besoins de l'entrepreneur qui sera le plus souvent efficace.

Comme toute construction théorique, cette segmentation de l'accompagnement est une vision schématique de l'accompagnement bancaire laissant de côté de nombreuses nuances dans les types d'accompagnement, toutefois cela permet de fixer un premier cadre pour une meilleure compréhension du rôle de chacun dans la longue chaîne du financement de la création d'entreprise.

Pour une généralisation des trios

Sans la fonction d'accompagnement – qu'il soit technique, social ou financier – le financement ne débouche que très rarement pour des personnes en situation d'exclusion.

Au-delà du rôle déterminant de l'accompagnateur, il ne faut pas omettre les deux autres membres de ce trio que sont le créateur et le banquier.

C'est la difficulté de rencontre et de communication entre ces deux acteurs qui a donné toute sa dimension à la fonction d'accompagnement. Le créateur pour sa part ne parvient en général pas à atteindre le banquier, son dossier étant le plus souvent rejeté sans examen approfondi. Là encore en l'absence d'un tiers l'aidant à reformuler sa demande et lui donnant les contacts au niveau de la banque, le financement ne sera pas.

D'une manière générale on observe que la position du banquier reste d'une extrême prudence face à toute prise de risque et met l'accent avant tout sur la recherche de rentabilité de ses activités. Le financement d'entreprises créées par des personnes en difficulté ne constitue pas aujourd'hui un enjeu prioritaire pour les banques. L'implication du secteur bancaire dans ce domaine ne pourra donc se faire que sur l'initiative d'un tiers (organismes d'accompagnement ou État) mettant les moyens incitatifs (financiers ou législatifs) pour une intermédiation réussie.

« L'accompagnateur bancaire » se situant entre le banquier et le créateur est l'élément déterminant du dispositif. La généralisation des trios ne pourra se faire sans systématiser la fonction remplie par l'accompagnateur, systématisation qui ne se fera que par une reconnaissance (voire une labellisation) par les banques et les pouvoirs publics de leurs compétences spécifiques dans le traitement des dossiers.